

Inscription TARIFS 2018 - 2019

Inscription TARIFS 2018 - 2019	Inscription de l'élève	Adhésion à l'association Par famille
<u>Instruments</u> : Basse Batterie Chant Clarinette Cor Flûte Hautbois Saxophone Tambour Trombone Trompette Eveil Musical	130 € <i>par trimestre au début de chaque trimestre ou par virement automatique sur 10 mois : 39 € par mois (RTB fourni)</i>	+15 € <i>Pour l'année, par famille</i>
<u>Autres instruments</u> : Accordéon Guitare Harpe Piano Violon Violoncelle	220 € par trimestre <u>au début de chaque trimestre</u> <i>ou par virement automatique sur 10 mois : 66 € par mois (RTB fourni)</i>	+ 15 € <i>Pour l'année, par famille</i>
Musicien OHN et <u>élèves de chant participant à la chorale</u>	65 € par trimestre + 15€ pour l'année (adhésion à l'association)	
Chorale seule	50 € par trimestre + 15€ pour l'année (adhésion à l'association)	

Réductions pour famille :

Nombre d'inscrits :	Réduction :
2	10 %
3	15 %
4	20 %
5	25 %

Inscription à un 2^{ème} instrument :

réduction	25 %
-----------	------

REGLEMENT INTERIEUR :

1°) INSCRIPTION :

L'inscription de l'élève ne sera prise en compte que si le dossier d'inscription est complet et, que le règlement des frais d'inscription est effectué.

Des facilités de paiement peuvent être consenties par contrat entre la famille et l'association sur document séparé.

Les frais d'inscription sont fixés chaque année par décision du Conseil d'Administration.

Tout défaut de paiement après trois rappels et une lettre recommandée entraîne la mise en place d'une procédure de recouvrement.

2°) ASSIDUITE :

L'élève s'engage à être assidu aux cours et examens. Les professeurs tiendront un registre de présence.

3°) ETUDES :

Tout élève qui débute un instrument est tenu de poursuivre la formation musicale jusqu'au niveau souhaité par l'équipe pédagogique, dans l'intérêt de l'élève, et de toute façon au moins jusqu'en 2^{ème} cycle.

4°) ASSURANCES - RESPONSABILITE :

Les élèves doivent être assurés en responsabilité civile pour les activités extrascolaires.



ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE DE NANGIS

28 rue Aristide Briand – 77370 NANGIS

Tél : 09 62 29 13 49 ou 06 81 83 21 51

Mail : musique2nangis@orange.fr

Site internet : ecoledenangis.opentalent.fr



INSCRIPTIONS 2018-2019



Inscriptions :

En juin : tous les mercredis et samedis

En septembre : du 2 au 12
de 9h à 12h et de 16h à 19h

ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE DE NANGIS

28 rue Aristide Briand – 77370 NANGIS

Tél : 09 62 29 13 49 ou 06 81 83 21 51

Mail : musique2nangis@orange.fr

Site internet : www.harmonie-nangis.fr

L'Ecole de Musique de l'Orchestre d'Harmonie de Nangis est affiliée à la **Fédération Musicale de Seine et Marne** et à la **Confédération Musicale de France**. En 2017-2018, elle compte 350 élèves et emploie 22 professeurs.

Tout au long de ses études musicales, l'élève est accompagné par une équipe qualifiée et dynamique, à travers diverses formations :

- **la formation instrumentale** (vents, cordes, percussions) : donnée par des professeurs spécialistes de l'instrument. Pour les instruments à vent, possibilité de prêt d'un instrument

- **l'éveil musical** : destiné aux tous jeunes enfants (3 à 5 ans), permet l'expression de leurs potentiels physiques et intellectuels. Fondé sur le jeu, il est source d'épanouissement et d'ouverture aux autres. Les ateliers ont lieu le mercredi ou le samedi par créneaux d'une heure en fonction de l'âge des enfants.

- les ensembles instrumentaux :

- **l'orchestre junior « les acronotes »** : ouvert aux élèves ayant 1 ou 2 années de pratique instrumentale, il permet de les initier au travail musical en orchestre : tous les mercredis de 17h à 19h.

- **l'ensemble de violons**

- **l'ensemble de flûtes traversières**

- **l'ensemble de percussions**

- **la Chorale « Crescendo »** : elle est composée principalement d'adultes souhaitant partager leur passion du chant et de la musique. Les répétitions ont lieu le lundi soir de 19h30 à 21h30.

- **la formation musicale (solfège)** : elle consiste en des cours collectifs d'une heure par semaine, par niveaux, et par groupes de 10 à 12 élèves. Des cours spécifiques sont réservés pour les adultes. Les jours et horaires varient en fonction du niveau. Un cours d'« initiation » a été créé

spécialement pour les enfants en CP afin de démarrer leur formation par des cours adaptés à leur âge.

Chaque élève est amené à valider ses acquis par un **examen de fin d'année** qui lui permet de passer au niveau supérieur. Ces examens sont organisés sur un programme défini au niveau national par la **Confédération Musicale de France**. Ils sont gradués sur 11 niveaux, répartis en 3 cycles :

- 1^{er} cycle : IM1 (Initiation Musicale), IM2, IM3, Fin de cycle.
- 2^e cycle : Préparatoire, Elémentaire 1, Elémentaire 2, Brevet.
- 3^e cycle : Moyen 1, Moyen 2, DFE (Diplôme de Fin d'Etudes).

Les instruments enseignés sont :

La flûte à bec ou traversière



La clarinette



Le saxophone



Le hautbois



La trompette



Le trombone



Le cor



La batterie, le tambour, le djembe



L'accordéon



Le chant



Le piano ou le synthé



La harpe



Le violon et le violoncelle



La guitare classique, d'accompagnement ou électrique



La guitare basse



Pour vous inscrire.....
contactez nous !